

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR OBTENIR LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Biologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Education :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Soins :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

Réclamation	: contact@mupras.com
Prise en charge	: pec@mupras.com
Adhésion et changement de statut	: adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



Déclaration de Maladie

N° P19-0035336

ND: 14298

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 62f Société : ROYAL AIR MAROC

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : AHMED M'HAMED AHMED

Date de naissance : 12 MARS 1944

Adresse : MAY SALAM RUE MAD YAK TUDGHAG N°61 CASABLANCA

Tél. : 06 34 60 53 86 Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 12/11/19

Nom et prénom du malade : AHMED M'HAMED Age :

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

Rhin et bronchite

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASABLANCA

Signature de l'adhérent(e) :



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Renseignement des Actes
12/11/19		Gratuit		Professeur MOUKHTAR LARINI - Casablanca 12/11/19 - 12/11/19 - 022.99.42.47

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
CHAM TALI Pharmacie Rue d'Ifrane Hay Salam Casablanca Tel: 022.25.59.77 Fax: 022.25.59.78	12/11/19	1260,80

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
MAARIF - 16 Bd. George Sand Casablanca Tel: 022.25.59.77 Fax: 022.25.59.78	16/11/19	B100 + K200	159,00 DH

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

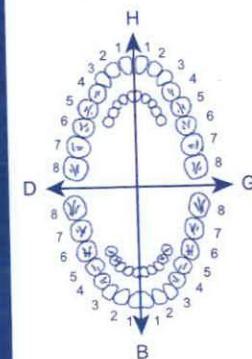
Le praticien est prié de préciser la date

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas

Zenata Ain Sebaa
MAROC
Rachid LAMRINI, Pharmacien Responsable
Fabricant / المصنوع
Abbvie SRL
Strada Regionale 148 pontina KM 52 SNC,
Campomarino, Aprilia (LT)
I-04011, Italy No. 00M299 Abbott
Maphar
Km 10, Route Côtière 111,
Ql Zenata Ain sebaa Casablanca
Monozclar 500 mg cp pel
Im b6 mv
P.P.V : 87,30 DH
6 118001 183821

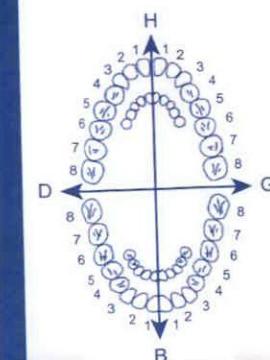
SOINS DENTAIRES	Dents Traitées
	002660 028396



O.D.F PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE

H	25533412	21433552
D	00000000	00000000
G	00000000	00000000
B	35533411	11433553



(Création, remont, adjonction)
Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

ID : 626761 GlaxoSmithKline Maroc
Aïn El Aouda
Région de Rabat
PPV : 248,00 DH
6 118001 141104

ID : 628795 GlaxoSmithKline Maroc
Aïn El Aouda
Région de Rabat
PPV : 248,00 DH
6 118001 141104

ID : 626761 GlaxoSmithKline Maroc
Aïn El Aouda
Région de Rabat
PPV : 248,00 DH
6 118001 141104

VENTO
Aérosol
Région de Rabat

VENTO
Aérosol
Région de Rabat

COEFFICIENT
DES TRAVAIL

MONTANT
DES SOINS

DE
D'E

FIN
D'E

63,8

63,2

63,20

RELEVÉ

Zenata Ain Sebaa

MAROC

Rachid LAMRINI, Pharmacien Responsable

Fabricant / المصنع

Abbvie SRL

Strada Regionale 148 pontina KM 52 SNC,

Campovida, Aprilia (LT)

I-04011, Italy No. 00M299



Maphar

Km 10, Route Côtière 111,
Qf Zenata Ain sebaa Casablanca

Monozeclar 500 mg cp pel

Im b6 mv

P.P.V : 87,30 DH

6 118001 183821

58,40

COEFFICIENT
DES TRAVAILMONTANT
DES SOINS

Solupred® 20mg

NASONEX 50 µg/dose
Suspension pour pulvérisation nasale

Flacon de 120 doses

P.P.V: 136,20 DH

Distribué par MSD Maroc

63,20

63,20

63,20

Le praticien est prié de préciser la date

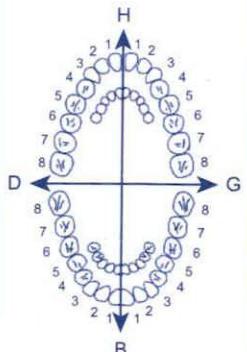
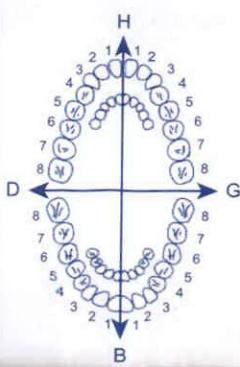
Important :

Veuillez joindre les radiographies en ca

SOINS DENTAIRES

Dents
Traitées

002660 028396

O.D.F.
PROTHESES DENTAIRESDETERMINATION DU COEFFICIENT
MASTICATOIRE

H	25533412	21433552
D	00000000	00000000
G	00000000	00000000
B	35533411	11433553

(Création, remont, adjonction)

Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

D : 626761 GlaxoSmithKline
Aïn El Aouda
Région de Rabat
PPV : 248,00 DH

6 118001 141104

ID : 628795 GlaxoSmithKline N
Aïn El Aouda
Région de Rabat
PPV : 248,00 DH

6 118001 141104

GlaxoSmithKline Maroc
Aïn El Aouda
Région de Rabat
PPV : 248,00 DH

6 118001 141104

Aïn El Aouda
Région de RabatVENTOLINE 100 mcg
Aérosol 200 doses
PPV 45,30 DH

118001 141104

مصحة بوسيجور

CLINIQUE O.R.L. MAXILLO-FACIALE ET ESTHÉTIQUE BEAUSEJOUR

Dr F. MEKOUAR
O.R.L.

Dr B. MOKRIM
Prof agrégé en O.R.L.

Dr K. YOUSSEFI
O.R.L.
Immuno-allergologie

Dr M. BERRADA
SOUNNI
O.R.L.
Chirurgie Maxillo-Faciale
et Esthétique

PHARMACIE ADJUGARIA
Hicham TALL Pharmacien
42, Rue d'Ifrane Hay Salam
Tél.: 05 22 36 13 05 / 05 22 39 61 05

AITTY/HAMED
Alma

13620

NASO VEX

Professeur MOKRIM B.
ORORHINO LARINGOLOGIE ET
CHIRURGIE MAXILLOFACIALE
198, Bd. Ghandi - Casablanca
Tél.: 022.99.42.41

12.11.19



4530

Ventoline ester

21800
x3

SECRETIDE

3 mor

6320
x3

Tytec

7 boît

8730

monozelar

500
24ph

5840

zep

26/11/2019

sophred

26/11/2019

Professeur MOKRIM B.
ORORHINO LARINGOLOGIE ET
CHIRURGIE MAXILLOFACIALE
198, Bd. Ghandi - Casablanca
Tél.: 022.99.42.41



LABORATOIRE D'ANALYSES MEDICALES STENDHAL

RES. BENBER , Angle Av. STENDHAL & Bd. GEORGE SAND , Entrée A , 2 ème étage
CASABLANCA . Tél. : 0522 25 59 77 - Fax : 0522 25 59 76.
PATENTE N: 34712925 - CNSS : 6644109 . INPE: 093001329
IGR: 42200812 - ICE: 001714856000092

MIYA CHRAIKI
Pharmacien Biologiste

Casablanca le samedi 16 novembre 20 Monsieur AIT M HAMED AHMED

FACTURE N°	2341	
Analyses :		
Hémoglobine glyquée -----	B 100	Total : B 100
Prélèvements :		
Sang-----	K 2,5	
TOTAL DOSSIER		159,00 DH

Arrêtée la présente facture à la somme de :

Cent Cinquante Neuf Dirhams

LABORATOIRE STENDHAL
Angle Av. Stendhal et Bd. George Sand
MAARIF CASABLANCA
Tel 022.25.59.77 Fax. 022.25.59.76

Myia CHRAIBI

Pharmacien Biologiste
Diplômée de l'Université de Montpellier
Ancienne Interne au CHU de Montpellier

Dossier ouvert le : 16/11/19

Prélèvement effectué à 09:35

Edition du : 16/11/19

DES DE BACTÉRIOLOGIE - VIROLOGIE - BIOCHIMIE - HÉMATOLOGUE - IMMUNOLOGIE
PARASITOLOGIE - MYCOLOGIE

Monsieur AIT M HAMED AHMED

Réf. : 19K176

Page : 1/1

Compte Rendu d'Analyses

Normales	Antériorités
----------	--------------

08/03/2019

HEMOGLOBINE GLYQUEE (HB A1C)

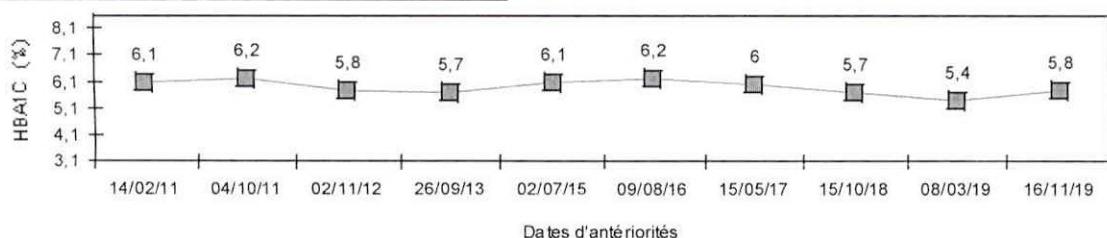
RESULTAT : **5,8** %

4,4 - 6,5

5,4

Interprétation

Equilibre glycémique excellent : 4,4 - 6,6
 Equilibre glycémique moyen : 6,6 - 10
 Equilibre glycémique mauvais : > 10



BNB
Bonne nouvelle à ce résultat

CHECK-LIST

DOCUMENTS A FOURNIR POUR LE DEPOT DE VOTRE FEUILLE DE SOINS

BIOLOGIE ET RADIOLOGIE

- Copie des résultats
- Facture
- Ordonnance
- Pli confidentiel

DENTAIRE

- Accord préalable avant le traitement, en cas de prothèses ou traitement canalaires
- Facture
- Radio après traitement, en cas de prothèses ou traitement canalaires
- Radio avant traitement, en cas de prothèses ou traitement canalaires
- Restitution des anciennes prothèses

HOSPITALISATION

- Cachet de la clinique sur la feuille de soins-
- Compte rendu opératoire
- Copie compte rendu des radios
- Copie résultat de l'anatomopathologie
- Copie résultat des analyses
- Détail et justificatif de la pharmacie En cas d'hospitalisation médicale
- Entente préalable
- Notes d'honoraires
- Ordonnance et factures des actes sous traités
- Pli confidentiel En cas d'intervention chirurgicale

OPTIQUE

- Facture de l'opticien
- Ordonnance

REEDUCATION

- Copie radio relative à la même maladie
- Entente préalable remplie par le médecin
- Facture

PHARMACIE

- Ordonnance *
 Vignettes des médicaments PPV **

* En cas d'ALD (Affection Longue Durée), l'ordonnance n'est pas obligatoire. Par contre, il est nécessaire une déclaration de la maladie chronique (à renouveler en fonction du type de maladie Généralement tous les trimestres)

** Une facture est obligatoire si le prix ne figure pas sur le PPV ou si le médicament est acheté à l'étranger ou dans le cas de l'achat libre

En cas d'accident veuillez préciser les causes et circonstances

Matricule:

62

FS n° P19 003 1336